

Réunion du Conseil Municipal En date du 26 septembre 2024

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

Le 26 septembre 2024 à 20 heures30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, en session ordinaire, dans la salle de réunion de l'ancienne école, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, Maire.

Date de la convocation : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 5

Conseillers présents : Jean-Charles ALIBERT, Jacques ANDREU, Jean-Marie BODT, Aurélien COSTES , Jean-Philippe SIRGUE.

Absents excusés : Magali BRIDE (Pouvoir à Jean-Philippe SIRGUE), Marie-Christine CONTE (pouvoir à Aurélien COSTES), René ESPITALIER (pouvoir à Jacques ANDREU) et Marie-Noëlle LE ROUX (pouvoir à Jean-Charles ALIBERT)

Absents : Fabienne COLAS. Laurent MOREAU

Après l'appel nominatif des conseillers municipaux, M. le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.2121-17 du CGCT : « *Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 du CGCT, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45.

**Le Maire de Brasc,
Jean-Charles ALIBERT,**



Affiché le 30/09/2024,

Et mis en ligne sur www.brasc.fr